



Syndicat National **FO** des Finances Publiques

Section de **SEINE MARITIME**

21 quai Jean Moulin 76037 Rouen cedex

Tel : 02.35.58.37.17 ou 37.18, e-mail : fo@dgfip.finances.gouv.fr

Site départemental FO DGFIP : **FO DGFIP 76**

Comité Technique Local du 26 avril 2022 Fonds pour l'Amélioration du Cadre de Vie au Travail des Agents Liminaire

Monsieur le Président,

Vous convoquez aujourd'hui ce CTL avec comme seul point à l'ordre du jour :

- Le fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents, pour « avis ».

Ce fonds a été prévu dans le cadre de l'accord majoritaire signé le 22 octobre 2021 entre la Direction générale et les Organisations syndicales nationales de la DGFIP et doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros, dont 155 447 € pour la DRFIP 76.

Cela s'ajoute aux primes de décembre versées aux agents et à l'augmentation des possibilités de promotion.

La note du 4 novembre 2021 instituant ce Fonds prévoit un CTL dédié au plus tard fin mars repoussé depuis à fin avril.

Le fonds peut financer des actions relevant de 4 axes :

- Cadre de vie au travail,
- démarche éco-responsable,
- sensibilisation aux innovations
- responsabilité sociale de la DGFIP.

Trois groupes de travail ont été organisés par la Direction locale (les 3 février, 24 mars et 12 avril 2022). Les élus **F.O.-DGFIP 76** tiennent à saluer l'investissement et le travail de grande qualité réalisé par les collègues pour les propositions faites dans le cadre de ce fonds qui ont pris en compte les souhaits des organisations syndicales dans la mesure du possible.

Nous avons demandé en intersyndicale l'octroi de chèques cadeaux.

Cela a été refusé par la Direction Générale.

Lors de ces GT, les élus **F.O.-DGFIP 76** ont rappelé que les actions devaient bénéficier à tous les agents. Et qu'il n'était pas question de financer des dépenses batimentaires (comme mettre des lampes LED à la place des néons, des économiseurs d'eaux, ...).

Pour nous, ces dépenses doivent être financées sur des crédits de fonctionnement.

Concernant les lieux de convivialité, nous avons indiqué que vu les restructurations actuelles, la concentration des effectifs sur quelques sites aboutissant à une diminution des surfaces et ne laissant plus de place pour des salles de convivialité (ou de pause), nous n'étions pas favorables à la création de ces espaces.

En l'absence d'accord majoritaire des organisations syndicales, l'enveloppe serait redistribuée aux autres départements.

Si nous pouvons nous réjouir d'une telle initiative que nous n'avons plus connu depuis très longtemps, nous regrettons une fois de plus la méthode utilisée qui nous oblige à valider « les propositions de l'Administration », sous la menace de voir disparaître ces crédits sans vote positif majoritaire.

Rappelons que l'ensemble des projets pour lesquels nous avons voté « contre » par le passé, la Direction continue allègrement de mettre ses réformes en place et sans tenir aucun compte de notre avis.

Et là, on nous demande dans le cadre d'un point pour information d'un CTL dédié de signer un accord majoritaire.

Nous rappelons à ce titre que ce sont les réformes incessantes, les restructurations, les suppressions d'emplois, la smicardisation qui fragilisent la vie au travail, la santé et la sécurité au travail.

C'est bien la politique de la Direction Générale et votre politique locale qui ont contribué à la dégradation forte des conditions de travail des agents de la DGFIP et de la DRFIP de Seine Maritime.

Ce fond spécial ne peut en aucune façon faire passer l'amère potion du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) dont l'administration poursuit le déploiement avec toujours plus de zèle et entraînent les dégâts latéraux que nous avons maintes et maintes fois dénoncé.

L'utilisation de cette enveloppe par les agents et les représentants du personnel ne vous dédouane en rien de vos actions et de votre responsabilité en termes de destruction du Service public républicain et de destruction de conditions de travail !!

Cette méthode de discussion est d'autant plus incompréhensible pour **F.O.-DGFIP 76** qui s'est toujours inscrit dans le dialogue dès lors qu'il s'agissait d'améliorer la vie des agents, la cohésion et le collectif de travail des équipes.

Il est toujours utile de rappeler que les agents n'ont pas eu d'augmentation du point d'indice sous le dernier quinquennat (la perte de pouvoir d'achat est estimée à 22 % depuis 2000), une augmentation des prix sans commune mesure avec le passé.

Ce qui est donné dans le cadre de ce fonds en fait rentre ni plus ni moins dans le cadre des conditions normales de travail. Et ce n'est qu'un minimum.

Mettre en place ce fonds prouve que les organisations syndicales ont raison depuis le début : la casse de notre administration se traduit par de graves conséquences sur la santé et les conditions de vie des agents.

Enfin, il n'est pas prévu que ce fonds annuel soit renouvelé. Il s'agit plus d'un emplâtre sur une jambe de bois qu'une action pérenne au bénéfice de tous

C'est pour cela que

FO DGFIP revendique :

**l'augmentation du point d'indice,
la revalorisation du régime indemnitaire**

**l'arrêt des suppressions d'emplois
l'arrêt du Nouveau Réseau de Proximité**

Un vrai dialogue social

et le maintien d'un réel service public de pleine compétence et de proximité.